



Projet Résilience Méso // Programme de résilience rurale et création d'emploi - Composante 1
« Renforcement des capacités centrales et des services décentralisés »
Rue Ex-Cour des comptes, B.P 892 BANGUI, Derrière le Building Administratif // Office Notarial, 2e étage à droite
Tél : (00236) 72 61 17 81 / 72 53 63 07

**RAPPORT DE L'ATELIER DE CONCERTATION
SUR LE CADRE LEGAL DU FONCIER AGROPASTORAL
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**



MAI 2022

1. Introduction

Les 24 au 25 mai 2022 s'est tenu à Bangui, dans la salle de conférence du complexe Scolaire International « Galaxy », l'atelier de concertation sur le cadre légal du foncier agropastoral en République centrafricaine.

La participation d'une importante délégation de la RCA au colloque régional sur la sécurisation du foncier agro-pastoral organisé à N'Djaména en novembre 2021 a joué un rôle moteur dans la relance des réflexions des acteurs du foncier agropastoral : une restitution de cette participation a été organisée en janvier 2022 et une feuille de route visant à engager un travail d'actualisation du projet de loi portant Code foncier agropastoral a été discutée et amendée par les participants.

Afin de conforter cette dynamique, le Projet Résilience a soutenu l'organisation du présent atelier, qui visait les objectifs suivants :

1. Partager les résultats de la déclaration de N'Djaména sur la sécurisation du foncier agropastoral ;
2. Renforcer les capacités des participants sur les normes internationales relatives aux politiques foncières et sur les processus de réforme foncière en Afrique de l'Ouest et du centre ;
3. Actualiser la feuille de route et le chronogramme des activités à conduire dans ce sens en 2022 ;
4. Réfléchir à l'organisation d'une animation efficace des activités nécessaires à la mise en œuvre de la feuille de route.

La rencontre a connu la participation de plus d'une trentaine de participants, représentants l'administration au niveau central et déconcentré (Primature, Agriculture, Elevage, Urbanisme, Finances...), l'Assemblée Nationale, la société civile, les organisations paysannes et les partenaires techniques et financiers (cf. liste de présente en annexe 1).

2. Cérémonie d'ouverture

Cette phase protocolaire a été ponctuée par l'allocution de Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), Représentant le Ministre empêché.

Dans son mot de circonstance, il a avant tout salué la présence massive des participants à cet important atelier sur la réglementation du foncier agropastoral en RCA. Il a souligné l'ampleur du potentiel foncier agropastoral dont dispose la RCA : 15 millions de terres agricoles et 16 millions de terres pâturables. Ce potentiel foncier agropastoral se trouve toutefois aujourd'hui dans une situation marquée par de nombreux conflits d'usage. Les textes en vigueur montrent leur limite : d'une part ils permettent plus de gérer ces conflits engendrés par des activités agricoles et d'élevage essentiellement extensives ; d'autre part, ils n'apportent pas de garanties suffisantes aux investisseurs qui sont de plus en plus nombreux à solliciter un accès sécurisé aux ressources foncières.

Monsieur le Directeur de Cabinet a relevé que cet atelier constituait l'occasion pour les participants de renforcer leurs connaissances sur les normes internationales relatives aux politiques foncières et sur les processus de réforme foncière en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ceci apportera à chacun des références importantes pour poursuivre les réflexions sur la mise en place d'un cadre légal du foncier agropastoral en République Centrafricaine.

C'est pourquoi il a fait part de sa conviction qu'à l'issue de ces travaux des recommandations fortes seront proposées afin de permettre au Gouvernement de prendre des mesures adéquates pour sécuriser le foncier agropastoral en RCA. Pour clôturer son propos, il a remercié, au nom du Gouvernement, l'Union européenne pour l'organisation dudit atelier avant de souhaiter plein succès aux travaux et de déclarer ouvert l'atelier sur le cadre légal du foncier agropastoral en République Centrafricaine.

3. Déroulement des travaux

Le présidium de l'atelier a été mis en place et constitué comme suit :

- Présidente : Dr Chantal DJEBEBE (Primature) ;
- Vice-président : Dr Abel PKAWILINA NAMKOÏSSE (MADR)
- Premier rapporteur : Mr Fiacre Fourier GUIAGO (DRZESA Berbérati) ;
- Second rapporteur : Mr Max YAKARA (Ministère de l'Urbanisme, Réforme foncière, de la Ville et de l'Habitat) ;
- Troisième rapporteur : Mr NGAÏSSONA Silvère (MADR).

Suite à la présentation des participants, le projet d'agenda de l'atelier a été présenté et validé en l'état.

a) Présentation de la déclaration de N'Djamena sur la sécurisation du foncier agropastoral en Afrique de l'Ouest et du Centre

La déclaration du N'Djamena sur la sécurisation du foncier agro-pastoral en Afrique de l'Ouest et du Centre a été présentée par l'expert national de l'IRAM, M. Mahamadou Awal, qui a été complété par la Présidente de séance.

Le colloque de N'Djaména a permis à la délégation centrafricaine y ayant participé de bénéficier de retours d'expériences de nombreux pays, ce qui lui a permis de se rendre compte que (i) la démarche suivie pour élaborer et faire voter le projet de loi portant Code foncier agropastoral pouvait être améliorée et (ii) que ce projet est lui-même caduc. Ceci explique pourquoi une feuille de route a été élaborée pour relancer sur de bonnes bases le processus de réforme foncière agropastorale.

La présentation de la déclaration a donné lieu à une séance d'échange au cours de laquelle les participants ont souhaité connaître (i) ce qui a été fait jusqu'alors par l'Etat et les différentes entités dans le cadre de la mise en œuvre de cette déclaration et (ii) ce que chacun a programmé de faire à l'avenir. Ce point n'étant pas inscrit dans les objectifs de l'atelier, il pourrait être traité dans le cadre d'une prochaine rencontre, qui devrait impliquer le ministère en charge de l'Administration du Territoire. Les institutions concernées devraient procéder à cette programmation et exprimer leurs besoins sous forme de budget pour les réalisations.

Le lien du site web du colloque est : <https://www.foncier-ndjamena2021.org>

b) Présentation des cadres internationaux de référence sur les politiques foncières

Cette présentation a été effectuée par l'expert international de l'IRAM, M. Vincent BASSERIE. En sus de la déclaration de N'Djaména, la réforme foncière centrafricaine devrait se conformer à un certain nombre de bonnes pratiques, de principes et de normes contenues dans des textes ou engagements internationaux ou continentaux. Quatre, parmi les principaux d'entre eux, ont été présentés :

1. Les « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale », approuvées en 2012 par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale ;
2. Le document portant « Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique » et la « Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique » de l'Union africaine (2009) ;
3. Les « Objectifs de développement durable » adoptés en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies ;
4. La « Déclaration des droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales » adoptée en 2018 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Suite à cette présentation, les participants ont reconnu l'importance de tenir compte de ces éléments dans la réforme foncière et des échanges ont porté sur les principaux points suivants :

- les notions de droit foncier légitime et de droit coutumier ;
- la reconnaissance des droits fonciers coutumiers quand la loi dispose que les terres appartiennent à l'Etat ;
- les limites des textes en vigueur en RCA ;
- la spécificité de la problématique de la sécurisation foncière des peuples autochtones et des transhumants ;
- la stabilisation des espaces pastoraux (zones de pâture, pistes à bétail) dans un contexte de pression agricole ;
- l'interdiction de l'accès des communautés dans les réserves de faune ;
- le partage des bénéfices avec les communautés dans les cas d'implantations d'exploitations ayant une incidence sur les ressources naturelles détenues ou utilisées traditionnellement ;
- l'amélioration de la situation foncière des femmes dans les systèmes coutumiers de gestion foncière ;
- les modalités d'acquisition des terres pour les femmes en RCA ;
- le contenu des Directives volontaires en lien avec l'accaparement des terres.

c) Présentation des problématiques et dynamiques actuelles des réformes foncières en Afrique de l'Ouest et du Centre

Cette présentation de l'expert international a été structurée autour des points suivants :

1. Les réformes foncières et leurs enjeux
2. Problématique générale
 - Complexité des systèmes fonciers coutumiers
 - Politiques et législations nationales « classiques »
 - Moyens et capacités

3. Des réformes foncières « alternatives »
4. Un bilan historique peu reluisant

En résumé, cette communication explique que la plupart des Etats d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont adopté des législations foncières basées sur le principe de la domanialité publique, selon laquelle toutes les terres non appropriées par des particuliers à travers les titres fonciers appartiennent aux Etats. Cependant, des réformes foncières alternatives se développent en ce moment dans de nombreux Etats. Ces réformes mettent en place de nouvelles procédures et de nouveaux outils pour sécuriser les droits coutumiers individuels et collectifs et les différents types de transactions foncières opérées en milieu rural. La plupart se mettent en place en s'appuyant sur l'élaboration d'un document de politique foncière avant de travailler sur le plan juridique.

Cette présentation a été suivie d'échanges qui ont notamment concerné les sujets suivants :

- les avantages et inconvénients de la domanialité publique ;
- les avantages et inconvénients du recours à la prescription acquisitive pour sécuriser les migrants installés de longue date ;
- l'existence ou non d'une politique foncière en RCA ;
- les dispositions à prévoir pour sécuriser les zones agropastorales.

d) Présentation du processus de réforme foncière agro-pastorale en RCA

Le processus de réforme foncière agropastorale en RCA a été présenté par M. Sylvère Ngaïssona du MADR selon le plan ci-après :

1. Etat des lieux de la gestion du foncier agropastoral et problèmes à résoudre ;
2. Initiative de solution aux problèmes de gestion du Foncier Agropastoral : le projet de loi portant code foncier agropastoral ;
3. Les blocages du projet de loi portant Code foncier agropastoral et piste de sortie.

Ce processus de réforme foncière agro-pastorale s'inscrit dans un contexte global où d'autres initiatives de réforme foncière sont en cours, notamment l'élaboration d'une loi-cadre sur les régimes domaniaux et fonciers portée par le ministère en charge de l'Urbanisme et d'une loi sur l'immatriculation foncière, la conservation foncière et les hypothèques portée par le ministère de l'Economie et des Finances. Ces initiatives ont fait l'objet d'éclairages formulés par les représentants de ces deux ministères.

e) Présentation et relecture de la feuille de route et discussion sur les aspects institutionnels

Suite à la présentation de la feuille de route amendée en janvier 2022, une séance de travail collectif a été organisée pour réviser cette feuille de route sur la base de l'ensemble des échanges menés lors de l'atelier. La version révisée est présentée ci-dessous :

N°	Activités	Responsables	Période
1	Mise en place du Comité technique interministériel (CTI) chargé de la réforme foncière (Arrêté)	Groupe de travail /Gouvernement	2ème semestre 2022
2	Etat des lieux de la situation foncière agropastorale	CTI/consultants/PTF	2ème semestre 2022
3	Draft de la politique foncière agropastorale	CTI/consultants/PTF	2023
4	Ateliers de concertation	CTI/consultants/PTF	2023
5	Version provisoire du document de Politique foncière agropastorale	Comité Technique/PTF	2023
6	Atelier de validation de la Politique foncière agropastorale	CTI/PTF	2023
7	Adoption de la politique foncière agropastorale	Gouvernement	2023
8	Relecture du projet de loi cadre du foncier	CTI/PTF	2023
9	Adoption de la loi cadre	Assemblée Nationale	2023
10	Relecture du projet de code foncier agropastoral	CTI/PTF	2023
11	Atelier de validation	CTI/PTF	2023
12	Adoption du code foncier agropastoral	Assemblée Nationale	2023
13	Vulgarisation/ Sensibilisation	Gouvernement/PTF/SC	2023

En ce qui concerne la première étape, il a été retenu qu'un groupe de travail, composé de représentants des ministères chargés de l'Urbanisme (Cyrille YADAKPA), l'Agriculture (Dr Abel KPAWILINA-NAMKOISSE), l'Elevage (Dr Etienne NGUERTUM), , des Finances (Thiery F. NAMKOISSE), et de l'Administration du Territoire (à identifier), se chargerait d'élaborer le projet d'arrêté portant création d'un Comité technique interministériel et pluri-acteurs chargé de la réforme foncière.

La version révisée de la feuille de route reflète également une intégration consensuelle de la réforme foncière globale portée par le ministère de l'Urbanisme, de la Réforme foncière, de la Ville et de l'Habitat, et de la réforme foncière agro-pastorale portée par le MADR. Il a ainsi été décidé de prioriser :

- l'élaboration et la validation d'une politique foncière agropastorale ;
- puis la finalisation et la validation de la loi cadre sur le foncier ;
- puis la relecture et la validation de la loi sur le foncier agropastoral.

4. Recommandations

Les participants ont recommandé de mettre en place le comité technique interministériel chargé de la réforme foncière dans les meilleurs délais.

5. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été placée sous le patronage du Dr Chantal DJEBEBE, représentante de la primature, qui, dans son allocution, a félicité les participants pour l'important travail abattu et les résultats pertinents auxquels ils sont parvenus. Elle a ensuite souhaité un bon retour à tous les participants et a déclaré clos les travaux de l'atelier de concertation sur le cadre légal du foncier agropastoral en République centrafricaine.

ANNEXE :

1. Liste de présence



Projet Résilience Méso // Programme de résilience rurale et création d'emploi - Composante 1
 « Renforcement des capacités centrales et des services décentralisés »
 Rue Ex Cour des comptes, B.P 892 BANGUI, Derrière le Building Administratif // Office Notarial,
 2e étage à droite
 Tél : (00236) 72 79 69 54 / 72 53 63 07

FICHE DE PRÉSENCE

Activité : Atelier de Concertation sur le Cadre légal du foncier agropastoral en RCA
Date : le 24-05-2022
Lieu : Complexe International Galaxy

N°	Noms et Prénoms	Structure	Fonction	Contacts	Signature
01	POUTIA Arsène	IRAM	ACP	72722905	[Signature]
02	LABATE Paul	MADR	DRAGUIDE	72070603	[Signature]
03	DEFARAFEI Xavier	ACDA	DR	72749516	[Signature]
04	NGATISSOMBE-Silvère	MADR	-	72444116	[Signature]
05	GUIAGO Flaccoré	MESA	DR	72785261	[Signature]
06	KILA REGINA	GDRNE	CIEDD	72157456	[Signature]
07	HAMAMADOU Awal	IRAM	Consultant	72509978	[Signature]
08	BASSERIE Vincent	IRAM Consultant	Consultant		[Signature]
09	ZENEITH MARIÉ	CIEDD	Membre	72-55-6917	[Signature]
10	OUSMAN SHEHOV	FNEC	SG	75050246	[Signature]
11	BANGASSE Joseph Théry	ACDA	ES SYE	72392475	[Signature]
12	ASSANE Firmin Olivier	ACDA	CSFVA	72202544	[Signature]
13	NDANGO Jean	DUE	PRDD	75041853	[Signature]
14	Gueles Adoucis	MURFVH	CSRF	72.14.11.04	[Signature]
15	YADAKPA Cyrille	MURFVH	Expert	75824708	[Signature]
16	YAKARA David	MURFVH	CSC	75644035	[Signature]
17	GBAGUIBI Jocelyne	IRAM	Coordo Iyo	72396827	[Signature]
18	DAHILA Hamza	FNEC	CSPB	75045880	[Signature]
19	RENEUET Benjamin N	CS/COM MADR	MADR	75454248	[Signature]
20	Dr MOKONON	ANDE	DG	75010552	[Signature]



Projet Résilience Méso // Programme de résilience rurale et création d'emploi - Composante 1
 « Renforcement des capacités centrales et des services décentralisés »
 Rue Ex Cour des comptes, B.P 892 BANGUI, Derrière le Building Administratif // Office Notarial,
 2e étage à droite
 Tél : (00236) 72 79 69 54 / 72 53 63 07

FICHE DE PRÉSENCE

Activité : Atelier de concertation sur le Cadre légal du foncier. A propostera
Date : le 24-05-2022
Lieu : Complexe International - Galaxy

N°	Noms et Prénoms	Structure	Fonction	Contacts	Signature
21	Dr MBOUKO-ÉGA	ANDE	DPA	75518119	[Signature]
22	YANPOUYOY LAKA	ANDE	CSZCOAT	75743811	[Signature]
23	Dr. DJERÈBE Chantal	formalure	Conseiller	75510821	[Signature]
24	MPONDO Thierry Gprie	IL	CM	72918752	[Signature]
25	Dr. ABEL KPAW, kaid-N.	MADA	CM	75704456	[Signature]
26	AZOUYANGUI Abraham	CAEEFPT	SCC	70377450/724523	[Signature]
27	Annie SARAYISI REGAKOUA	Amanku	Conseiller	75047667	[Signature]
28	KANIBORO - yelando	sciteciup	Membre	75-26-65-25	[Signature]
29	BAKAMBA A. Chik	A. ODA	DEPSE	72795282	[Signature]
30	NDUI- YABELA Alexis	A. N.	OP.	72-16-9320	[Signature]
31	Paul DOKO	MADR	CMA	7281431	[Signature]
32	KONGVERE Ernest	A. N.	Député	72545776	[Signature]
33	Dr MBAI Koua. M. N	MESA	DEPULR	75044171	[Signature]
34	Dr Etienne NGVERTON	MESA	DGJV	75808155	[Signature]



Projet Résilience Méso // Programme de résilience rurale et création d'emploi - Composante 1
 « Renforcement des capacités centrales et des services décentralisés »
 Rue Ex Cour des comptes, B.P 892 BANGUI, Derrière le Building Administratif // Office Notarial,
 2e étage à droite
 Tél : (00236) 72 79 69 54 / 72 53 63 07

FICHE DE PRÉSENCE

Activité : Atelier de Concertation sur le Cadre légal du foncier
 agropastoral en RCA
 Date : le 25-05-2022
 Lieu : Complexe Scolaire International Bakry

N°	Noms et Prénoms	Structure	Fonction	Contacts	Signature
01	Dr. KROWINA-NORKO	MADR	CM	75508956	[Signature]
02	GUIAGO Fiacre F	MESA	DR 2	72785601	[Signature]
03	KANARO-Yolande	GDRNE	Membre	75-26-65-95	[Signature]
04	LABALE Paul	MADR	DR Agric N°2	72070603	[Signature]
05	YANPOTOU LAKAY	ANDE	CS ZOOT	75743811	[Signature]
06	BASSERIE Vincent	IRAM	consultant		[Signature]
07	AZOUYANGUI Abraham	CAEEAPCT	SCC	70977450 72445323	[Signature]
08	KILA Regina	GDRNE	Membre	72 157456	[Signature]
09	NAMKISSIE Thierry-F	MFR	CSCF	72.12.2280	[Signature]
10	DEFARAFEI Xavier	ACDA	DR 2	72745516	[Signature]
11	BANASSIE Joseph Thierry	ACDA	CS SYE	72392475	[Signature]
12	NGAÏSSONA-Silvère	MADR	PF/SEG	72441116	[Signature]
13	YAKARA Map	MURFVA	CS Contentieux	75644035	[Signature]
14	YADAKPA Cyrille	MURFVA	Expert	75820408	[Signature]
15	Georges Adonès	MURFVA	CS RF	75.05.5023	[Signature]
16	DAMBAHO Hamadou	FNEC	CSPO	75045880	[Signature]
17	Moussa-Bi Seimi	FNEC	ALCHAM	72 33 6287	[Signature]
18	DOKO Paul	CHA	MADR	75503403	[Signature]
19	MIPONDRO Thierry	PRIMAVERE	CM	72918752	[Signature]
20	Dr. DIEBEBE ehouel	foinotie	Conseiller	75 550821	[Signature]

• iram Paris (siège social)
 49, rue de la Glacière 75013 Paris France
 Tél : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33(0)1 43 31 66 31
 iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• iram Montpellier
 Parc scientifique Agropolis - Bâtiment 3 • 34290 Montpellier sur Les France
 Tél : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

Association loi 1901
 SIREN 784 547 341
 APE 913 E

